

Niort, le 28 juin 2006

MAIRIE  
Place Martin Bastard  
79000 NIORT

A l'attention de Monsieur Alain BAUDIN,  
Maire

GG/FD/280602

Monsieur le Maire,

Mon attention a été attirée sur les problèmes rencontrés par les ambulances lorsque celles-ci doivent se stationner pour prendre en charge ou déposer des personnes à mobilité réduite. Je tiens à mon tour à vous sensibiliser à cette question.

En effet, contrairement à certains véhicules de services comme les livreurs, facteurs..., les véhicules sanitaires légers ne bénéficient d'aucune tolérance au regard du stationnement.

Bien souvent les clients transportés, personnes ayant des difficultés physiques pour se déplacer tout en n'étant pas reconnues handicapées par la COTOREP notamment les personnes âgées, les personnes malades, les femmes enceintes, les personnes accidentées avec un plâtre par exemple nécessitent impérativement un stationnement à proximité des lieux de prise en charge ou dépôt.

Ces professionnels mandatés pour le transport de malades, qui connaissent précisément les règles du code de la route relatives au stationnement ont à cœur de les respecter. Cependant, des circonstances particulières font que parfois, ils se voient obligés de stationner irrégulièrement, en veillant à ne pas présenter de danger, afin de mener à bien leur mission de service au client.

Ces véhicules sanitaires visiblement identifiables font l'objet régulièrement d'interceptions et verbalisations par les services de la police municipale qui appliquent strictement, rigidement, les textes réglementaires sur le stationnement ne tenant absolument pas compte des conditions particulières de transport de malades. Bien entendu, les sociétés d'ambulances règlent leur contravention, mais dans une totale perplexité quant au comportement des agents municipaux verbalisateurs.

Au regard des impératifs induits par la fonction d'ambulancier, il me semble que des mesures pourraient être prises pour que les ambulances qui sont amenées exceptionnellement à stationner en infraction aux règles du code de la route, dans le cadre strict d'un service à un client à mobilité réduite, puissent disposer d'une tolérance de stationnement

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir mener une réflexion sur ce sujet qui m'apparaît d'une haute importance d'autant que les professionnels sont sur le point de refuser le transport de certaines personnes à mobilité réduite aux vues des risques de contravention qu'il implique.

Vous remerciant de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 29 juin 2006

AMBULANCES DU PORT  
19 bis, rue de Champclairot  
79000 NIORT

A l'attention de Mme Monique MORIN

GG/FD/290601

Madame,

Suite à l'entretien que vous avez eu avec mon attachée parlementaire concernant les difficultés de stationnement rencontrées par les ambulances, je vous informe que j'ai décidé d'adresser en date de ce jeudi 29 juin 2006 un courrier au Maire de Niort afin qu'il envisage des mesures de tolérance en considération des contraintes de votre profession.

Vous trouverez ci-joint copie dudit courrier. Bien sûr, je vous tiendrai informée de la réponse qui me sera apportée.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 29 juin 2006

ULYSSE TRANSPORT  
134, avenue de Paris  
79000 NIORT

GG/FD/290601

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, sensibilisée aux difficultés de stationnement rencontrées par les ambulances à Niort, j'ai adressé en date de ce jeudi 29 juin 2006 un courrier à M. Alain BAUDIN, Maire de Niort, afin qu'il envisage des mesures de tolérance en considération des contraintes de votre profession.

Vous trouverez ci-joint copie dudit courrier. Bien sûr, je vous tiendrai informé de la réponse qui me sera apportée.

Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 29 juin 2006

AMBULANCE DE L'ANGELIQUE  
2, route d'Aiffres  
79000 NIORT

GG/FD/290601

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, sensibilisée aux difficultés de stationnement rencontrées par les ambulances à Niort, j'ai adressé en date de ce jeudi 29 juin 2006 un courrier à M. Alain BAUDIN, Maire de Niort, afin qu'il envisage des mesures de tolérance en considération des contraintes de votre profession.

Vous trouverez ci-joint copie dudit courrier. Bien sûr, je vous tiendrai informé de la réponse qui me sera apportée.

Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 29 juin 2006

AMBULANCE BOINIER  
14, avenue de La Rochelle  
79000 NIORT

GG/FD/290601

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, sensibilisée aux difficultés de stationnement rencontrées par les ambulances à Niort, j'ai adressé en date de ce jeudi 29 juin 2006 un courrier à M. Alain BAUDIN, Maire de Niort, afin qu'il envisage des mesures de tolérance en considération des contraintes de votre profession.

Vous trouverez ci-joint copie dudit courrier. Bien sûr, je vous tiendrai informé de la réponse qui me sera apportée.

Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD